L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 3 AVRIL 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

DEMANDE.—Une bonne modiste et plusieurs appréteuses chez Mme C. Samson, 150 rue du Canal. 3 avril—1 f.

A LOUER.

A LOUER—Restaurant et Buvette à Milneburg. S'adresser à J. Brunet, 228 rue Marigny. 3 avril—3,10

A VENDRE

A VENDRE ou à louer, pour cause de départ, avec ou sans meubles, la belle résidence No 141 rue des Remparts, près Ste Anne, côté nord. S'adresser sur les lieux.
19 mars—2 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de H. M et L. M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 339.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les huit jours qui suivront la présente notification, les raisons et moyens de droit qui leur seraient prétendus par Isaac K. Hyams, administrateur de cette succession, ne devant pas approuver et homologuer les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
3avril—3,8,12

Succession de Henry St-Paul.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,628—Division E—Attendu que Amanda E. Pitchen, veuve de Henry St-Paul, a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry St-Paul, décédé intestat, avec cet jour le présent donne à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
1er avril—1,6,10

Succession de Rachel R. Goldsmith

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 20,120—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons et moyens de droit pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour
W. J. McGEHAN, Greffier.
1er avril—1,6,10

Succession de Mme Catherine Cain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,191—Division D—Attendu que Richard Dunbar, demandeur en cette action, a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Catherine Cain, décédée intestat, avec cet jour le présent donne à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
1er avril—1,6,10

Succession de George L. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,[illegible]—Division [illegible]—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George L. Smith, décédé intestat, avec cet jour le présent donne à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
1er avril—1,6,10

Succession de Calvin Porter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 20,[illegible]—Division A—Attendu que Gideon Moore, administrateur de la succession de feu Calvin Porter, a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Calvin Porter, décédé intestat, avec cet jour le présent donne à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
31 mars—2,7,11

Succession de Caroline Frisch.

Famille de Caroline Frisch, veuve de [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 20,[illegible]—Division [illegible]—Attendu que Gideon Moore, administrateur de la succession de feu Caroline Frisch, décédée intestat, avec cet jour le présent donne à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
31 mars—2,7,11

Succession de Julie Bonaventure, épouse [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 20,[illegible]—Division [illegible]—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julie Bonaventure, épouse [illegible], décédée intestat, avec cet jour le présent donne à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
31mars—2,7,11

Succession de Henry L. S. Dickey

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 20,[illegible]—Division A—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry L. S. Dickey, décédé intestat, avec cet jour le présent donne à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
23mars—2,7,11

Succession de John H. Webb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 20,[illegible]—Division A—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John H. Webb, décédé intestat, avec cet jour le présent donne à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
23mars—2,7,11

Succession de Mme Therèse Marie Caire Bauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 20,[illegible]—Division D—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Therèse Marie Caire Bauer, décédée intestat, avec cet jour le présent donne à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
23mars—2,7,11

Succession de Mme Catherine Pauline D. May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 20,[illegible]—Division A—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Catherine Pauline D. May, décédée intestat, avec cet jour le présent donne à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
1er avril—1,6,10

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Henry Blesse vs. Mme Catherine Potthoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,313—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 3 mai 1887 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3 de l'ilet compris entre les rues Marigny, Moreau, Mandeville et Casacalve, sur un plan dressé par Joseph Pilié, ancien voyer de ville, le 3 mai 1884, déposé en l'étude de Louis T. Calve, anciennement notaire en cette ville, et mesurant ensuite, soit à savoir : Le lot numéro deux mesure vingt-cinq pieds, un pouce et trois lignes de face rue Marigny sur une profondeur de cent cinquante-cinq pieds deux pouces, entre lignes parallèles, au pied américain, et le dit lot numéro trois mesure vingt-six pieds, dix pouces et cinq lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, au pied américain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2avril—2,9,16,23,30—final.

ANNONCE JUDICIAIRE.

D. Negrotto, Jr., vs. Christ. Neugeauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,137—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre dans la Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Denis, Washington, Sixième et St. Patrick, désignée comme les Nos 22 et 23 de l'ilet, portant le tout étant la plus grande partie du lot original numéro trente et un dans l'ilet le plus près de la rue Washington, la dite portion de terre ou lot numéro trente et un mesure vingt sept pieds, six pouces de face à la rue St. Denis sur une profondeur de cent cinquante pieds, acquis par le défendeur de Odell Lake, par acte passé pardevant Joseph H. Spearing, notaire, le 12 janvier 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9mars—9,16,23,30—3,4,5,6,7,8 avril.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Michel Doubchet vs ses Créanciers, No 20,885—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du Détenteur Michel Doubchet, et est par le présent accepte par la cour, en bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. Duvignaud, esq. notaire, en cette ville, le SAMEDI, 16e jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit détenteur, et de nommer un ou plusieurs curateurs à son avoir, et que tous les créanciers du dit détenteur soient sommés de produire leurs titres et leurs créances, et de faire leurs affirmations, et de faire leurs preuves, et de faire leurs réclamations, et de faire leurs oppositions, et de faire leurs demandes, et de faire leurs affirmations, et de faire leurs preuves, et de faire leurs réclamations, et de faire leurs opposit